

politiques et la principale préoccupation du Nord: il s'agit de la reconnaissance des droits autochtones. C'est à l'heure actuelle que le débat sur les droits autochtones est le plus vif au Canada. Les peuples autochtones estiment que l'on ne leur accorde guère à leurs besoins. En effet, alors que les autochtones sont les premiers habitants du territoire canadien, ils n'ont pas la reconnaissance de la société distincte du Canada, qui explique l'opposition de la plupart des résidents du Nord. Ceux-ci sont également opposés au processus d'adoption du nouveau système politique autochtone. Les peuples autochtones doivent faire face à une opposition forte de la part des résidents du Nord. Ces derniers sont également opposés au nouveau système politique autochtone. Selon eux, il sera beaucoup plus facile de s'acquitter du rôle de citoyens canadiens si le Québec est séparé du reste du Canada.

Il est possible de faire évoluer la situation et une nouvelle formule de modification pourrait être trouvée. Je suis convaincu que dans le contexte d'un processus global de formation d'une nouvelle entente constitutionnelle au Canada, la formule de modification devrait être créée en même temps que les objectifs constitutionnels fondamentaux des parties constitutantes du Canada.

Seulement dans le cadre d'un processus global peut-on tenir compte des exigences spéciales du Québec, des minorités linguistiques et des peuples autochtones. On pourrait ainsi reconnaître le caractère unique du Canada, qui compte trois nations fondatrices, et peut-être aussi assurer une protection linguistique et culturelle spécifique au moyen d'une charte de droits canadiens.

On pourrait aussi se pencher sur la notion de constitution asymétrique. Les territoires du Nord ne percevaient probablement pas celle-ci comme une menace, étant donné qu'il est possible qu'ils aient eux-mêmes besoin d'ententes particulières pour obtenir le statut de province.

Pour être efficace, il faudrait que ce processus global soit appuyé par un organisme plus large que les conférences des premiers ministres. À cette fin, je voudrais la création d'un collège constitutionnel ou d'une assemblée constituante.

Ce n'est qu'en examinant de la manière globale les besoins particuliers qui se manifestent par l'impasse constitutionnelle actuelle que nous allons pouvoir créer un contexte propice à l'adoption d'une nouvelle formule de modification.

Pour les raisons mentionnées plus tôt, je pense que les résidents du Nord seraient en faveur d'une formule de modification énergique mais moins réprouvée, plus en accordable à l'exigence actuelle selon laquelle il faut l'approbation de sept provinces représentant au moins 50 % de la population. Sous réserve d'une entente constitutionnelle globale ainsi que d'un processus de consultation plus raisonnable de modification, je pense que la plupart des résidents du Nord accepteraient la notion d'un système constitutionnel, à condition que celui-ci ne vise que les modifications liées à la protection de la langue et de la culture canadienne-française.

Il est tout aussi important, selon moi, de développer un processus permettant aux Canadiens de participer pleinement et de décider. Je suis d'avis que cela ne peut se faire qu'au moyen de référendums servant à ratifier les modifications ou à les bloquer. Je ne suis pas de ceux qui croient aux référendums comme solution de remplacement aux assemblées législatives, pour ce qui est de la politique et de la législation gouvernementales. Je pense toutefois que les référendums ont leur utilité dans le cas de questions aussi essentielles que le cadre fondamental, en vertu duquel notre nation doit être gouvernée. À cet égard, du moins, les Canadiens doivent pouvoir accepter ou rejeter les décisions de leurs gouvernements et de leurs assemblées législatives. Ce n'est que si elle repose sur la base solide de cette acceptation qu'une constitution peut être véritablement efficace.